



JURY DE CONCOURS

DU 14 MARS 2022

Le présent jury est chargé d'émettre un avis motivé quant au classement des 3 candidats retenus au stade des candidatures selon les critères indiqués dans le règlement de concours pour :

LA REHABILITATION DU SITE DES COLLINETTES

A VERNOU LA CELLE SUR SEINE

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars, à quatorze heures, s'est réuni à la Maison des Collinettes à Vernou la Celle sur Seine, le jury de concours,

Placé sous la présidence de :

Monsieur Patrick SEPTIERS, Président de Moret Seine et Loing

Membres du jury :

Monsieur Francis DUCHATEAU, membre de la CAO

Monsieur Bruno Michel, membre de la CAO

Monsieur Joël SURIER, membre de la CAO

Madame Marie-Claire PERINI, membre de la CAO

Monsieur Marc ATLAN, membre de la CAO

Monsieur François DEYSSON, Vice-Président en charge du vivre ensemble

Monsieur Alain MOMON, Conseiller communautaire et Maire de Vernou la Celle sur Seine

Personnalités désignées :

Monsieur Dorian BOVAGNE, Chef de l'unité bâtiment durable et accessibilité à la Direction Départementale des Territoires

Monsieur Laurent ALAMERCERY, Architecte

Monsieur Patrick BELLEFROID, Architecte

Monsieur Philippe KURAS, Bureau de contrôle

Nom – Prénom	Présent / Absent
SEPTIERS Patrick	Présent
DUCHATEAU Francis	Présent
MICHEL Bruno	Absent
SURIER Joël	Absent
PERINI Marie-Claire	Présent
ATLAN Marc	Présent
DEYSSON François	Présent
MOMON Alain	Présent
BOVAGNE Dorian	Présent
ALAMERCERY Laurent	Présent
BELLEFROID Patrick	Présent
KURAS Philippe	Arrivé à 14 h 30

I. PREAMBULE

La séance est ouverte à 14 h 15 par le Président du Jury qui vérifie le quorum. Le quorum ayant été atteint, le Jury peut valablement débiter ses travaux.

Après avoir accueilli les membres du Jury, le Président rappelle le rôle du Jury de concours et indique le déroulement du travail de celui-ci.

Les membres du Jury se voient remettre un dossier comportant :

- Le rapport d'analyse des 3 projets ;
- La présentation des projets.

Le Président rappelle alors les étapes de la procédure.

Par délibération du **30 juin 2021**, le Conseil Communautaire approuvait le lancement de l'opération de réhabilitation du site des Collinettes et décidait de l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en limitant à 3 le nombre de candidats admis à concourir.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse (BOAMP, JOUE, Marchés Online) et mis en ligne sur le site internet de Moret Seine et Loing ainsi que sur le profil acheteur le **9 juillet 2021**. Conformément aux prescriptions de l'avis d'appel public à la concurrence précité, les candidatures devaient être remises avant le **vendredi 10 septembre 2021 à 12 h 00**.

Le Jury de sélection des candidatures s'est réuni le 15 novembre 2021 et a désigné 3 équipes admises à concourir :

- **Atelier PO & PO** / Ethis / HDM Ingénierie / Général Acoustics
- **SCP Guillaume Bourgueil & Nicolas Rouleau** / CD2I / ITAC / GD Eco
- **TNA** / SIBAS / Symbieau Tech / Ecco SAS / ATPi Infra / Impact Acoustic

Les équipes ont rendu leurs projets dans les délais (le 28 février 2022 à 11 h 00). Ces projets seront donc examinés afin de proposer un classement desdits projets. Il s'agit des projets :

- CP91
- KV34
- HO77

II. DEROULEMENT ET AVIS DU JURY

2.1 Présentation des projets du Jury

Le Président propose aux membres du Jury les modalités de vote.

La méthode à main levée est retenue par le Jury.

Le projet CP91 est présenté : lecture de la note de synthèse, présentation les éléments techniques du rapport d'analyse et observation des planches d'esquisse.

Le projet KV34 est présenté : lecture de la note de synthèse, présentation les éléments techniques du rapport d'analyse et observation des planches d'esquisse.

Le projet HO77 est présenté : lecture de la note de synthèse, présentation les éléments techniques du rapport d'analyse et observation des planches d'esquisse.

2.2 Débat du Jury

Le Président ouvre le débat en donnant la parole aux personnalités désignées. La parole est ensuite donnée aux élus.

M. BELLEFROID prend la parole.

Tout le monde a bien répondu sur le plan fonctionnel.

Le projet CP91 semble créer un enfermement.

Les deux autres projets répondent mieux à la demande de fonctionnalité avec deux positionnements différents : sectorisation par tranche d'âge ou absence de sectorisation par âge.

Toutefois, KV34 et HO77 ne semblent pas avoir une couverture pertinente surtout pour HO77.

M. KURAS prend la parole.

D'un point de vue technique, il n'y a pas beaucoup de différences entre les 3 projets. Le projet HO77 présente une pergola qui semble efficace alors que pour le projet KV34 l'esquisse présente une pergola qui ne serait pas table en l'état.

M. BOVAGNE prend la parole.

Un problème existe sur l'ensemble des projets au niveau de l'AMR sur la zone sèche, ce qui réduit l'inclusivité du lieu.

M. ALAMERCERY prend la parole.

Le projet CP91 est très figé, ce qui n'est pas forcément pertinent. Cela encombre la vue sur la vallée. Les projets KV34 et HO877 sont plus adaptés au site.

Question sur la pérennité : il y a beaucoup d'ouvrage bois, très exposé, ce qui ne vieillira pas bien. Le projet HO77 est particulièrement concerné par ce sujet.

Les toitures terrasses posent 2 problèmes : quelle est la protection (surchauffe l'été) et quel est l'accès technique ?

Les vues semblent assez éloignées de la réalité. La légèreté et l'aspect bucolique risquent de se perdre en raison d'éléments techniques.

Le projet HO77 pourrait être plus évolutif. Le CP91 est très figé. Le projet KV34 pourrait évoluer un peu.

M. DEYSSON prend la parole.

Se pose des questions relatives à l'utilisation du parking, aux nuisances aux riverains, au chauffage et à la gestion des canicules, le cheminement entre la maison des associations et ce nouvel équipement.

M. MOMON prend la parole.

Les riverains sont informés du projet.

Sur l'aspect environnementale, il y a beaucoup de bois mais cela pose la question de l'entretien et du vieillissement de l'équipement.

En termes de chauffage, ça manque d'innovation.

M. DUCHATEAU prend la parole.

L'aspect enfermement du projet CP91 est gênant.

La sectorisation par âge du KV34 est intéressant pour mener nos activités, mais côté famille l'aspect multi-âges du HO77 est également intéressant.

Questions du Jury :

Quelle est le niveau d'inclusivité du lieu ?

Question sur la pérennité des matériaux utilisés et l'entretien.

Les toitures terrasses posent 2 problèmes : quelle est la protection (surchauffe l'été) et quel est l'accès technique ?

Réflexion sur les modes de chauffage et à la gestion des canicules.

Le cheminement entre la maison des associations et ce nouvel équipement.

Quelle réelle prise en compte pour les nuisances auprès des riverains.

Question de l'ouverture des équipements en zone sèche.

Quel est l'aspect évolutif du projet ?

2.3 Avis du Jury

2.3.1 Après prise de connaissance du document d'analyse des projets et de la présentation des 3 projets, le jury passe au vote :

- CP91 : 0
- KV34 : 7
- HO77 : 3

2.3.2 Compte tenu de ce qui précède, le Jury décide de retenir le classement suivant :

1. KV34
2. HO77
3. CP91

2.3.3 Le Jury propose de verser la prime à l'ensemble des participants.

III. Signatures des membres du jury

Qualité	Nom – Prénom	Signatures
Président	SEPTIERS Patrick	
Membre de la CAO	DUCHATEAU Francis	
Membre de la CAO	MICHEL Bruno	
Membre de la CAO	SURIER Joël	
Membre de la CAO	PERINI Marie-Claire	
Membre de la CAO	ATLAN Marc	
Vice-Président en charge du vivre ensemble	DEYSSON François	
Conseiller Communautaire et Maire de Vernou la Celle sur Seine	MOMON Alain	
Chef de l'unité bâtiment durable et accessibilité à la DDT	BOVAGNE Dorian	
Architecte	ALAMERCERY Laurent	
Architecte	BELLEFROID Patrick	
Bureau de contrôle	Philippe KURAS	

IV. Levée de l'anonymat des projets

- KV34 : équipe *TNA*
- HO77 : équipe *Atelier PO & PO*
- CP91 : équipe *SCP Guillaume Boungueil & Nicolas Rouleau*

V. Annexes

Annexe 1 : Rapport de présentation de l'analyse des projets